

## ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

---

### CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD201

présenté par  
Mme Pompili, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« a) Contribution à la lutte contre la biopiraterie et suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît indispensable de mentionner la compétence de lutte contre la biopiraterie et de suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, qui figure actuellement dans les compétences de l'AFB.

La ratification du protocole de Nagoya engage la France et cette mission récente doit conserver un portage politique fort.